

JUIN 2014

La lettre

des élus du groupe **Agir pour Sassenage**

VOS ÉLUS

**Le groupe
« Agir pour
Sassenage »
au Conseil municipal**



**Yannick
Belle**



**Véronique
Ferrazzi**



**Michel
Barrionuevo**



Florence Parvy
Présidente du groupe



**Pierre-Manuel
Chauvet**



**Béatrice
Hémar**

Contact : groupe@sassenage.net

ENFANCE - JEUNESSE

Centres de loisirs : la course aux inscriptions



Photo prise le 21 mai à 7h50, on ne peut pas voir le nombre important de parents à l'intérieur du bâtiment.

Ce n'est pas une séance de dédicace de Jean Dujardin ni la vente de places pour le concert de Mylène Farmer... mais tout simplement la file d'attente pour les inscriptions aux centres de loisirs de la commune de Sassenage pour l'été 2014, sachant que de nombreuses inscriptions sur internet ont déjà eu lieu ! Les premiers parents sont arrivés à 5h30 du matin. À 6h30, il y avait 30 personnes qui faisaient la queue, pour une ouverture des bureaux à 7h30. Peut-être que l'année prochaine il faudra venir la veille pour être dans les premiers... Cette situation est la conséquence du trop faible nombre de places proposées par la ville pour les loisirs de nos enfants. Les premiers arrivés étant les premiers servis, beaucoup de parents et enfants restent sans solution pour les vacances d'été.

ÉDUCATION

Rythmes scolaires à Sassenage : une occasion manquée

La commune de Sassenage va mettre en place, à la rentrée de septembre 2014, les nouveaux rythmes scolaires. Lors de la réunion d'information du 28 mai dernier, de nombreux parents ont vivement regretté la disparition des études surveillées, encadrées par les professeurs des écoles. En outre, aucun temps d'activité périscolaire (TAP) ne sera proposé aux enfants de petite et moyenne sections de maternelle. Que feront ces enfants de 15h45 à 16h30 alors qu'ils auront déjà eu une belle récréation pendant le temps scolaire de l'après-midi ? Une petite activité ludique, facultative, aurait pu être proposée... Ces choix de la municipalité sont motivés par des raisons purement financières alors même que l'État verse 50 euros par élève et que les parents se verront facturer les nouvelles activités.

L'épanouissement de nos enfants mérite mieux que cela !

La lettre

des élus du groupe **Agir pour Sassenage**

DÉMOCRATIE

Petite politique entre amis !

Après avoir décidé de supprimer l'ensemble des commissions municipales (scolaire, sport, urbanisme...) qui permettaient aux élus de l'opposition d'être informés de la vie communale, le maire de Sassenage et son équipe récidivent en composant de manière partisane les 2 commissions obligatoires instituées par la loi (Conseil d'administration du CCAS et Commission communale des impôts directs). Ces deux commissions communales ont pourtant un rôle majeur dans la définition des politiques publiques en matière d'aide sociale et de fiscalité locale. Elles sont composées de Sassenageois proposés par le maire en fonction de leur intérêt ou de leur expertise.

Aussi, n'est-il pas choquant que la quasi-totalité des nouveaux membres titulaires de ces deux commissions soient des proches du maire et de son équipe ou voir des membres de leurs familles (conjoints, enfants...)?

Sur des sujets aussi sensibles et qui nécessitent un travail en commun, il aurait été de bon augure d'ouvrir la composition de ces commissions, selon les conditions fixées par la loi, afin que les Sassenageois puissent s'impliquer dans la vie communale.

À l'opposé de ces pratiques claniques, nous proposons la mise en place de commissions municipales ouvertes à tous pour débattre des grandes orientations communales.

À l'heure où la crise de confiance entre élus et population est forte, il est temps de stopper les vieilles méthodes !

DÉMOCRATIE

Que cache le maire ?

On peut légitimement se poser la question lorsque le maire de Sassenage empêche l'opposition de consulter le grand livre des comptes retraçant les dépenses et les recettes de la commune. Cette attitude montre le mépris du maire à l'égard de l'opposition et son refus constant de lui transmettre les informations nécessaires à son travail.

Pourtant, la loi indique très clairement que les éléments financiers et comptables de la commune sont communicables à toute personne qui le demande.

Par ailleurs, dans une démocratie, le rôle de l'opposition est de contrôler l'activité de la majorité, ce qui nécessite qu'elle dispose, comme le prévoit la loi, des informations nécessaires.

Lorsqu'il n'y a aucun contrôle possible du citoyen, ni de l'opposition, il n'y a plus de démocratie, et c'est la porte ouverte à toutes les dérives...

Reprenez-vous Monsieur le maire et respectez enfin les droits fondamentaux à l'information de l'opposition en lui permettant de faire son travail en consultant notamment sans délai l'intégralité des comptes de la commune.

POLITIQUE

Dupont-Aignan, la nouvelle référence intellectuelle de la majorité ?

Comme à chaque élection, le maire et ses élus proclament leur indépendance par rapport aux partis politiques. Leur seul parti ? C'est bien évidemment Sassenage ! Sauf qu'à peine les élections passées, le naturel revient au galop. Le maire rejoint le groupe d'opposition de droite à la Métro et 3 de ses élus se retrouvent candidats aux élections européennes sur des listes politiques. Aucun d'entre eux n'a été élu mais retrouver Jérôme Merle, 1^{er} adjoint, sur la liste de Nicolas Dupont-Aignan, a surpris de nombreux Sassenageois. M. Dupont-Aignan qui est d'ailleurs à l'opposé des valeurs centristes que M. Coigné prétend défendre. Un étonnant attelage pour Sassenage...

Retrouvez-nous sur le site :
www.sassenage.net
 Un autre regard sur l'actualité municipale
 Contact : groupe@sassenage.net